

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 8 juin 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Est absent :

M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vanessa Gendron, greffière adjointe
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir ses questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2021-231

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point retiré :

- 6.14. Loisirs, culture et vie communautaire — Événements cyclistes impliquant l'utilisation de la voie publique pour l'année 2021 — Autorisation

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2021-232

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MAI 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 19 MAI 2021 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 19 mai 2021.

2021-233

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 9 JUIN 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION
DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2021-371 Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement PECH*, relativement à des services d'intervenants spécialisés en santé mentale afin de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en crise psychosociale ou psychiatrique ou judiciairisées (Dossier 73021)

AP2021-377 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et les services de distribution d'accessoires en téléphonie (Appel d'offres public 75333)

AP2021-386 Adjudication de contrats pour des travaux de réfection et de réparation de toitures d'immeubles (Appel d'offres public 75372)

DE2021-291 Appropriation d'une somme à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026* pour une campagne de sensibilisation auprès de la population et des entreprises, afin de valoriser la diversité ainsi que la reconnaissance du caractère pluriel des personnes immigrantes

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 (SUITE)

- PV2021-011** Abrogation de la résolution CA–2021–0051 – Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec
- RH2021-242** Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, relative à la modification de l'annexe H de la convention collective
- AP2021-397** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de raccords, boyaux (incluant fabrication), adaptateurs et accouplements rapides hydrauliques (Appel d'offres public 74935)
- AP2021-402** Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 75448)
- AP2021-404** Renouvellement du contrat pour la fourniture de lubrifiants et graisses, en vrac et en contenants (Appel d'offres public 50180)
- AP2021-423** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de systèmes sonores pour piétons ayant une déficience visuelle (Appel d'offres public 75343)
- DE2021-563** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2021*
- DG2021-005** Approbation du *Programme d'entretien préventif* à être annexé à la convention de gestion de l'*Amphithéâtre multifonctionnel de Québec*
- MR2021-004** Entente entre la Ville de Québec et *Craque–Bitume*, relative au versement d'une subvention pour la gestion et le soutien des activités entourant 31 sites de compostage communautaire existants et pour le déploiement et la gestion de six nouveaux sites pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022
- OM2021-001** États financiers 2020 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- AJ2021-013** Règlement hors cour de la poursuite intentée par *Les Excavations Lafontaine inc.* (« Lafontaine ») et *9200–6659 Québec inc.* contre la Ville de Québec (« Ville ») et *Construction Marc Drolet inc.* (« Drolet ») dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200–17–028606–184
- AP2021-395** Entente entre la Ville de Québec et *Hello Network inc.*, relative à l'acquisition de la licence *Hello* (Dossier 75754)
- AP2021-430** Adjudication d'un contrat pour la réalisation de sondages et de groupes de discussion auprès des citoyens – 2021 à 2023 (Appel d'offres public 75625)
- AP2021-437** Paiement à *Bell Canada* des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180)
- DE2021-344** Entente entre la Ville de Québec et *Les Celliers intelligents inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Test et démonstration d'un premier système d'approvisionnement propulsé par l'intelligence artificielle (IA)*

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 (SUITE)

- DE2021-479** Acquisition à des fins municipales des immeubles sis aux 2556 et 2560, rue des Amélançhiers, connus et désignés comme étant les lots 1 397 579, 1 397 580 et 1 397 915 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles
- DE2021-535** Entente entre la Ville de Québec et *Intellinox Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation internationale de la technologie ECOAZUR®*
- DE2021-550** Entente entre la Ville de Québec et *9372–2791 Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Lancement de la production du produit Tero à grande échelle*
- DE2021-639** Affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'immeuble sis au 100, quai Saint–André, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 212 747 du cadastre du Québec, et échange sans soulte en faveur de la Ville d'une partie du lot 1 212 747 du cadastre du Québec, contre une partie du lot 1 213 723 du même cadastre – Arrondissement de La Cité–Limoilou
- PA2021-090** Ententes entre la Ville de Québec et deux organismes (*l'Office municipal d'habitation de Québec* et *Les Résidences Populaires de Québec inc.*), pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de *l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)*
- RH2021-428** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires
- SO2021-002** États financiers 2020 de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- OT2021-005** Entente de partenariat entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et *l'Association hôtelière de la région de Québec*, relative au programme de cartes d'achat prépayées
- PA2021-087** Approbation du projet de *Règlement n° 358–2021 modifiant certaines dispositions relatives aux fortes pentes et à ses abords du règlement de zonage n° V–965–89 et le règlement n° 319–2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation de la Ville de L'Ancienne–Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé*
- IN2021-011** Appropriation de 2 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PA2021-096** Adoption du projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1402, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite*
- PA2021-093** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1403, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite*
- PA2021-094** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1404, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite*
- TM2021-083** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1390, tel que modifié*

- PQ2021-003** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de réhabilitation de sites contaminés relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1392*
- DE2021-525** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention, R.A.V.Q. 1399*
- DE2021-528** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2021 et les suivantes, du Règlement sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1400*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-234

MAIRIE — APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE À LA GLACE A DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL — BLIZZARD M18 AAA DU SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT le projet du Club de hockey midget AAA du Séminaire Saint-François, organisme à but non lucratif, de construire une passerelle multi-usage sur la coursive de la glace A du Complexe sportif multifonctionnel, le tout selon la présentation du projet jointe à la résolution;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet porteur et structurant pour tous les usagers et utilisateurs de la glace A;

CONSIDÉRANT QUE cette installation pourrait être utilisée à diverses occasions et pour de multiples usages;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est estimé à 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Séminaire Saint-François entend contribuer financièrement au projet via sa Fondation entend débiter à court terme la recherche de financement pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du complexe sportif multifonctionnel et qu'elle sera éventuellement propriétaire de la passerelle;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite donner son appui à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE donner un appui favorable au projet de construction d'une passerelle multi-usage sur la coursive de la glace A du complexe sportif multifonctionnel de la Ville;

DE confirmer l'intention de la Ville de contribuer financièrement au projet pour le tiers des coûts, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$ le tout

conditionnellement à la signature d'une entente avec le Club de hockey midget AAA du Séminaire Saint-François.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-235

DIRECTION GÉNÉRALE — TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MASSIF D'HYDRO-QUÉBEC — CONFIGURATION DU MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE SUR LA ROUTE TESSIER — APPROBATION D'UN PROCESSUS DE CONSULTATION DES CITOYENS

CONSIDÉRANT la résolution 2020-392 adoptée par le conseil municipal le 22 septembre 2020, qui autorise Hydro-Québec à implanter à ses frais un trottoir sur la route Tessier dans le cadre de la réalisation de travaux liés à l'implantation d'un massif de béton;

CONSIDÉRANT que la résolution 2020-392 précise que le marquage de la chaussée sur la route Tessier doit être réalisé par Hydro-Québec selon une configuration à être confirmée ultérieurement;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-211 adoptée par le conseil municipal le 18 mai 2021 qui autorise le début des travaux de construction d'une ligne de distribution souterraine par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de prendre une décision sur la configuration du marquage de la chaussée de la route Tessier, le conseil municipal souhaite consulter tous les citoyens de la Ville quant aux deux options proposées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE mandater les services administratifs de la Ville afin de lancer un processus de consultation de tous les citoyens de la Ville en respectant les balises suivantes :

- le processus de consultation devra être en ligne en utilisant les outils électroniques permettant de visualiser les options de configurations du marquage de la chaussée de la route Tessier et de transmettre par voie électronique les informations requises quant à leur identité et choix quant aux deux options proposées;
- la présentation visuelle des deux options de configuration du marquage de la chaussée proposée, soit :
 1. sans stationnement : bandes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée, sans possibilité de stationnement;
 2. avec stationnement : bandes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée et avec possibilité de stationnement de durée limitée du côté est. Une réglementation limitant la durée du stationnement sera requise, le cas échéant;
- que le processus soit lancé dès que les différents outils seront prêts et qu'il soit maintenu ouvert pendant un minimum de 15 jours de calendrier;

DE mandater le Comité pour la circulation et la sécurité routière afin qu'une recommandation soit acheminée au conseil considérant les deux options de configuration du marquage de la route Tessier.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau, Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts

A voté contre : Mme Annie Godbout

Adoptée à la majorité, le président vote

2021-236

DIRECTION GÉNÉRALE — AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PAYER LES FRAIS DE REPRÉSENTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'avis transmis par M. Marcel Desroches, conseiller municipal, à l'effet qu'il est visé par une citation en déontologie municipale devant la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT l'obligation imposée à la Ville d'assumer la défense d'un élu dans un tel cas, et ce, conformément à l'article 604.6 paragraphe 2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Marcel Desroches, conseiller municipal, afin que sa défense soit assurée par un procureur de son choix, et que les frais soient payés par la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par M^e Isabelle Landry, avocate au sein de la firme BCF s.e.n.c.r.l., mandatée par M. Marcel Desroches, conseiller municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Directrice générale à payer, à même le budget de fonctionnement de la Ville, les frais raisonnables encourus pour la défense de M. Marcel Desroches, conseiller municipal, auprès de M^e Isabelle Landry, avocate au sein de la firme BCF s.e.n.c.r.l., dans le cadre de la procédure découlant de la citation en déontologie municipale déposée devant la Commission municipale du Québec le 27 mai 2021, dossier numéro CMQ-67795-001 et ce, conformément à l'article 604.6 paragraphe 2 de la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les fonds soient puisés sur le poste budgétaire 02-120-10-412;

QUE la présente résolution ne constitue pas une renonciation de la Ville à son droit d'exiger ultérieurement le remboursement des frais engagés, tel que prévu à l'article 604.7 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-237

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-238

GREFFE — CONFIRMATION DE L'INVALIDITÉ D'UNE LETTRE D'ENTENTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE confirmer l'invalidité de la « Lettre d'entente pour dédommagement » signée par Mme France Hamel, à titre de mairesse, le 5 juin 2015 et jointe au sommaire.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts

A voté contre : Mme Annie Godbout
Adoptée à la majorité le président vote

2021-239

**GREFFE — ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2021 — VOTE PAR
CORRESPONDANCE POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET PLUS
— AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin de voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-240

**GREFFE — ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2021 — VOTE PAR
CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS —
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 (SUITE)

règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE permettre à toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin à voter par correspondance, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-241

GREFFE — ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2021 — EXPERTISE ET SOUTIEN TECHNOLOGIQUE — OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'année 2021 est une année d'élection générale municipale;

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'appuyer le travail de la présidente d'élection et de son équipe, il est recommandé d'octroyer un contrat à une firme spécialisée dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à la compagnie Innovision + inc. pour l'expertise et le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux conformément à l'offre de services jointe au sommaire pour une somme approximative de 32 838 \$ plus taxes;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-120-10-419.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-242

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BIBLIOTHÈQUE SUR APPEL AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de Mme Suzanne Duval à titre d'agente de bibliothèque sur appel, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 9 juin 2021, selon

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 (SUITE)

les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures* affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-243

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS À L'ANIMATION DU CLUB DE LECTURE CROCK-LIVRES AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de Mme Kelly-Ann Lessard à titre d'animatrice Crock-Livres temporaire, au Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire à compter du 20 juin 2021, selon des conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures* affiliés à la FISA et selon la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires* (POLVSAD-2020-031).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-244

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de Mme Emmanuelle Collin à titre d'étudiante journalière temporaire au Service des bâtiments, parcs et espaces verts à compter du 31 mai 2021, selon des conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, Cols bleus* et selon la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires* (POLVSAD-2020-031);

DE procéder à l'embauche de M. Alexandre Bédard à titre d'étudiant journalier temporaire au Service des bâtiments, parcs et espaces verts à compter du 31 mai 2021, selon des conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, Cols bleus* et selon la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires* (POLVSAD-2020-031).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-245

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI — SURVEILLANTS DE PLATEAUX D'ACTIVITÉS — SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

Le conseiller du district numéro 6, M. Jonathan Palmaerts, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

DE prendre acte, en date du 8 juin 2021, de l'expiration de la période d'essai et de l'acquisition du droit d'ancienneté de M. Raphaël Dubé à titre de surveillant de plateaux d'activités au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon l'article 18 de la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs*;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 (SUITE)

DE prendre acte, en date du 8 juin 2021, de l'expiration de la période d'essai et de l'acquisition du droit d'ancienneté de Mme Arianne Giroux, à titre de surveillante de plateaux d'activités au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon l'article 18 de la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs*.

Adoptée à l'unanimité le président et le conseiller du district numéro 6 s'abstenant de voter

2021-246

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE — PROJET PRÉSENT'ARTS

CONSIDÉRANT QUE le projet Présent'Arts est un projet d'art public de l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures collabore au projet;

CONSIDÉRANT QUE Présent'Arts exposera trente-quatre œuvres d'art sur six présentoirs sur socle et fera connaître les artistes augustinois qui ont créé ces œuvres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville deviendra propriétaire des six présentoirs Présent'Arts lorsque ceux-ci seront installés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour la localisation des présentoirs composant le projet près de la bibliothèque Alain-Grandbois et du centre communautaire multifonctionnel du secteur est;

CONSIDÉRANT QUE la signature de l'Entente de développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications a permis de réserver une somme de 5 000 \$ pour soutenir le projet de Présent'Arts en 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer le Protocole d'entente avec l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures permettant le versement de la subvention de 5 000 \$ conformément au projet de protocole joint au sommaire;

QUE la somme soit puisée sur le poste budgétaire 02-722-20-971.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-247

TRAVAUX PUBLICS — INSTALLATION DE TRAVERSES ET DE BANDES PIÉTONNIÈRES — PARCOURS DES LIONS SECTEUR CENTRE — AUTORISATION

Le conseiller du district numéro 6, M. Jonathan Palmaerts, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

CONSIDÉRANT QUE le parcours Centre du Parcours des Lions vise à offrir un circuit intergénérationnel balisé de marche et de course à pied sur une distance de 5 km;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le tracé du parcours Centre a été autorisé par la résolution 2020-521 adoptée le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le tracé autorisé nécessite, à des fins de sécurité, de mettre en place à divers endroits sur le parcours, des traverses piétonnières et des bandes piétonnières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Service des travaux publics à installer la signalisation appropriée afin de mettre en place les traverses piétonnières montrées en blanc sur le plan joint au sommaire;

D'autoriser le Service des travaux publics à installer la signalisation appropriée afin de mettre en place les bandes piétonnières montrées sur le plan joint au sommaire, d'une largeur de 1,5 m avec une bande blanche entre 100 mm et 150 mm;

D'autoriser le Service des travaux publics à installer, sur le tronçon du parcours Centre passant sur la rue des Artisans, une bande de protection hachurée de 0,5 m de largeur et des balises de piste cyclable à intervalle régulier;

QUE les fonds nécessaires au paiement des balises de piste cyclable soient puisés sur le poste budgétaire 02-355-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président et le conseiller du district numéro 6 s'abstenant de voter

2021-248

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE 1989 INC. — APO-2020-022

CONSIDÉRANT la résolution 2020-245 pour l'adjudication d'un contrat relatif au service technique pour l'entretien de l'éclairage public, appel d'offres n° APO-2020-022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Turcotte 1989 inc., pour une période de deux (2) ans, conformément à la demande publique de soumissions 1377119, selon les prix unitaires de sa soumission déposée le 15 juin 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale estimée à 174 450,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la facture 21993 datée du 1^{er} mai 2021, au montant de 638,67 \$ plus taxes, de Turcotte 1989 inc. pour des travaux d'entretien d'éclairage;

CONSIDÉRANT la facture 21994 datée du 1^{er} mai 2021, au montant de 152,00 \$ plus taxes, de l'entrepreneur Turcotte 1989 inc. pour des travaux d'entretien des feux de circulation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement au montant total de 790,67 \$, plus taxes, à Turcotte 1989 inc. pour les travaux d'entretien et de réparation 2020-2021;

DE puiser la somme de la facture 21993 s'élevant à 638,67 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-340-10-521;

DE puiser la somme de la facture 21994 s'élevant à 152,00 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-355-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-249

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2021 — APO-2021-010

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2021-010 pour des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que ces quatre (4) soumissions sont conformes au niveau technique et que trois (3) de celles-ci sont conformes au niveau administratif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de construction pour des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021, appel d'offres n° APO-2021-010, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise P.E. Pageau inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1483745, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 31 mai 2021 et dont copie est jointe au sommaire, soit une somme de 2 103 556,00 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés, au comptant, sur le projet GTP-I-21-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-250

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'INSPECTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL PAR CAMÉRA TÉLÉVISÉE — APO-2021-012

CONSIDÉRANT QUE six (6) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2021-012 pour l'inspection des réseaux d'égout sanitaire et pluvial par caméra télévisée;

CONSIDÉRANT QUE ces six (6) soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de service technique pour l'inspection des réseaux d'égout sanitaire et pluvial par caméra télévisée, appel d'offres n° APO-2021-012, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise InspecVison 3D inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1488621, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 26 mai 2021 et dont copie est jointe au sommaire, soit une somme de 97 260,00 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-320-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-251

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — AMÉNAGEMENT D'AIRES MULTIFONCTIONNELLES DE PLANCHES À ROULETTES (SKATEPARCS) ET D'UNE AIRE DE STYLE « PUMPTRACK » — APO-2021-003 — DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC1

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-191 du 4 mai 2021 relative à l'adjudication du contrat pour l'aménagement d'aires multifonctionnelles de planche à roulettes et d'une aire de style pumptrack (APO-2021-003);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adjudication de ce contrat, une séance d'échanges a été mise en place à la demande du conseil afin que des citoyens puissent commenter les plans proposés par l'adjudicataire pour les deux sites;

CONSIDÉRANT QUE suivant ces commentaires, le conseil juge opportun d'apporter des modifications accessoires au plan proposé pour l'aire de planche à roulettes au parc du Millénaire;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications consistent en l'ajout d'un « half-pipe » de 4 pieds de hauteur combiné avec un « escalator » de 16 pouces de large et d'un « demi-bowl » en l'ajout de marches et en une diminution de la hauteur du « flat box » numéro 4 à 14 pouces;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire a soumis une proposition de prix le 18 mai 2021 pour ces modifications, dont le montant total, est de 42 270,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la directive de changement DC-01 au contrat pour l'aménagement d'aires multifonctionnelles de planche à roulettes et d'une aire de style pumptrack (APO-2021-003) qui consiste en l'ajout d'un « half-pipe » de 4 pieds de haut combiné avec un « escalator » de 16 pouces de large et d'un « demi-bowl », en l'ajout de marches et en une diminution de la hauteur du « flat box » numéro 4 à 14 pouces selon la proposition de prix du 18 mai 2021 au montant total de 42 270,00 \$ plus taxes;

D'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts à signer la directive de changement DC-01;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le projet de PEV-I-21-01;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer le virement budgétaire de 44 380 \$ prévu sur le projet BA-B-21-01 vers le projet PEV-I-21-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-252

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RÉFECTION DES STRUCTURES DE BOIS — PARC DES HAUTS-FONDS — APO-2020-013 — LIBÉRATION DE LA RETENUE — MANERO CONSTRUCTION INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-246 pour l'adjudication de contrat relatif aux travaux de réfection des structures de bois au parc des Hauts-Fonds selon l'appel d'offres n° APO-2020-013;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des structures de bois au parc des Hauts-Fonds ont été réalisés à 100 % par l'entreprise Manero Construction inc.;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 10 % de la valeur du contrat a été appliquée pour garantir la conformité des services du contrat jusqu'au 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'une inspection des travaux a été effectuée par l'entrepreneur et le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, le 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la retenue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 (SUITE)

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'une somme de 10 847,43 \$ plus taxes, soit la retenue contractuelle représentant 10 % de la facture n° 401 d'un montant de 108 474,30 \$ plus taxes, à l'entreprise Manero Construction inc. pour les travaux effectués au parc des Hauts-Fonds;

QUE les fonds nécessaires pour le paiement de la retenue contractuelle soient puisés sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-253

URBANISME — ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES ET L'ENTREPRISE SAHA INC. — PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) soutient financièrement les propriétaires d'un domicile occupé par une personne en situation de handicap et à mobilité réduite pour la réalisation de travaux d'adaptation.

CONSIDÉRANT QU'il a pour objectif de permettre à la personne en situation de handicap d'entrer et de sortir de son domicile, d'accéder aux pièces essentielles de celui-ci et de réaliser ses activités de la vie quotidienne, et ce, de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le Programme PAD de la SHQ est un programme distinct de celui de la Ville mis en place aux termes du *Règlement n° 2021-649 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle pour l'année 2021*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé le 13 mars 2007 une entente avec la SHQ afin de devenir partenaire;

CONSIDÉRANT QUE le partenaire doit administrer certaines parties du PAD;

CONSIDÉRANT QUE la Ville confie à un mandataire externe l'administration du PAD;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SAHA inc. propose de réaliser la prise en charge de l'ensemble des démarches et procédures nécessaires à la livraison du PAD conformément au manuel d'opération de la SHQ en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la SHQ sera remise à l'entreprise SAHA inc. pour chaque certificat d'aide émis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville versera en sus à l'entreprise SAHA inc. des honoraires de 1 000 \$ plus taxes pour chaque certificat d'aide émis;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entreprise SAHA inc. prend effet à la date de sa signature et sera prolongé par la suite automatiquement d'année en année, à moins que la Ville ou que l'entreprise SAHA inc. ne donne avis écrit à l'autre partie, dans les 90 jours qui précèdent la fin de l'année financière de la SHQ, de son intention de mettre fin au présent contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer le contrat à intervenir entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'entreprise SAHA inc. relativement à l'administration du Programme d'adaptation de domicile, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet de contrat joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-254

URBANISME — PIIA — 350, ROUTE 138 — COMPLEXE FUNÉRAIRE ALBERT ROCHETTE ET FILS INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 350, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 3 057 264, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant le remplacement de l'enseigne bipode par une nouvelle enseigne bipode avec éclairage interne et le remplacement de l'aménagement paysager dans le terre-plein par du gazon et du galet, à la condition d'ajouter une plantation de vivaces au pied de chacun des poteaux de l'enseigne, selon les documents suivants :

- plan de l'enseigne projetée par Posimage inc., N° de projet NS-2021-200-01 daté du 30 mars 2021;
- croquis du nouvel aménagement dans le terre-plein par Keven Dumais, propriétaire, daté du 7 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-255

URBANISME — PIIA — 100, RUE DE SINGAPOUR — PAVAGE STE-FOY INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 100, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 416 792, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment à vocation commerciale et l'aménagement du terrain selon les documents suivants :

- plan projet d'implantation par Geneviève Traversy, arpenteure-géomètre, minute 4890, daté du 12 avril 2021;
- plan d'architecture et aménagement du terrain par Diane Gervais, architecte, projet 21-108, révision « B », daté du 27 avril 2021.

Sous respect des conditions suivantes :

- l'entreposage en vrac (granulaire) doit être fait dans des baies conçues à cet effet et dont les côtés ouest et sud, visibles de la rue, doivent avoir une finition architecturale (bloc remblai texturé, crépis, etc.);
- de planter un minimum de 17 arbres 50 mm DHP dont 6 en cour avant;
- d'ajouter, en plus de la condition précédente, une rangée d'arbres ou prolonger la haie le long de la ligne ouest jusqu'à la hauteur des baies d'entreposage.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-256

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-650 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-628 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-650 modifiant le règlement n° 2020-628 sur la constitution d'un comité consultatif pour la circulation et la sécurité routière.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-257

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-651 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-636 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LES ENJEUX ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-651 modifiant le règlement n° 2020-636 sur la constitution d'un comité consultatif pour les enjeux entourant le lac Saint-Augustin.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-258

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-652 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-640 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-652 modifiant le Règlement n° 2020-640 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2021.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-259

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-653 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-653 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-260

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-654 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-654 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-261

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-655 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIF À L'UTILISATION DES MAISONS MOBILES, DES MAISONS UNIMODULAIRES, DES ROULOTTES ET DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT À CERTAINES FINS

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-655 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relatif à l'utilisation des maisons mobiles, des maisons unimodulaires, des roulottes et des véhicules et équipements de transport à certaines fins.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-262

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2021-655 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIF À L'UTILISATION DES MAISONS MOBILES, DES MAISONS UNIMODULAIRES, DES ROULOTTES ET DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT À CERTAINES FINS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2021-655 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relatif à l'utilisation des maisons mobiles, des maisons unimodulaires, des roulottes et des véhicules et équipements de transport à certaines fins.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-263

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-656 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 482-85 EN ABROGEANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES PROHIBÉS DE CERTAINES CONSTRUCTIONS

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-656 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 en abrogeant les dispositions relatives aux usages prohibés de certaines constructions.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-264

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2021-656 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 482-85 EN ABROGEANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES PROHIBÉS DE CERTAINES CONSTRUCTIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2021-656 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 en abrogeant les dispositions relatives aux usages prohibés de certaines constructions.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-265

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-657 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 915-93 EN ASSUJETTISSANT L'IMPLANTATION D'UN CONTENEUR MARITIME ACCESSOIRE À UN USAGE DE FRIPERIE À DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS LE SECTEUR DE ZONE CB-1

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-657 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 915-93 en assujettissant l'implantation d'un conteneur maritime accessoire à un usage de friperie à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone CB-1.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-266

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2021-657 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 915-93 EN ASSUJETTISSANT L'IMPLANTATION D'UN CONTENEUR MARITIME ACCESSOIRE À UN USAGE DE FRIPERIE À DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS LE SECTEUR DE ZONE CB-1

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2021-657 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 915-93 en assujettissant l'implantation d'un conteneur maritime accessoire à un usage de friperie à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone CB-1.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-267

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-658 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-584 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-658 modifiant le Règlement n° 2019-584 sur la gestion contractuelle.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-268

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-659 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-659 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité.*

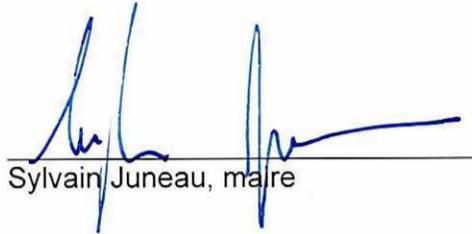
Le maire présente et dépose le projet de règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

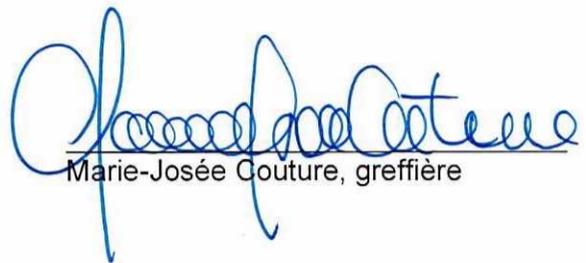
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 22 h 34.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière